



YACHT CLUB  
PORT FRÉJUS



SOCIÉTÉ NAUTIQUE  
SAINT-TROPEZ



CLUB NAUTIQUE  
DE SAINTE-MAXIME

## REGLEMENT POUR LE CHALLENGE INTER CLUBS 2026 ORGANISE PAR LE YACHT CLUB DE PORT FREJUS

### **PROGRAMME DES COURSES**

Courses 1 et 2	24 et 25 janvier	Club Nautique de Saint-Raphaël
Courses 3 et 4	14 et 15 février	Société Nautique Saint-Tropez
Courses 5 et 6	10 et 11 octobre	Yacht Club Port Fréjus
Courses 7 et 8	7 et 8 novembre	Club Nautique Sainte Maxime
Remise des prix	Samedi 5 Décembre à 18h30 au Yacht Club de Port Fréjus	

Il n'y aura qu'une seule course par jour. Toutes les courses sont indépendantes les unes des autres.

### **REGLES APPLICABLES**

Les R.I.R (règles d'introduction à la régate).

L'avis de course et la fiche course du club organisateur de la régate.

### **CLASSES ADMISES**

OS1	HN B +C+D+E ≤ 20 NET	Flamme JAUNE
OS2	HN D + E >20 NET	Flamme MAUVE
OS3	HN R toutes classes + L	Flamme VERTE

### **INSCRIPTION-LICENCE-ASSURANCE-ACCUEIL**

Les bateaux voulant participer à une course du CIC devront :

- s'inscrire par ce lien [https://www.nvi-ins.fr/INS\\_REGATE](https://www.nvi-ins.fr/INS_REGATE)

- mettre ses documents de course (jauge, assurance, carte de publicité) en pièce jointe de son inscription

- mettre la liste des équipiers à jour

**Les courses sont inscrites en grade 5 :**

- Chaque concurrent majeur doit être en possession d'une Licence Club FFVoile mention "compétition" ou "pratiquant"
  - Chaque concurrent mineur doit être en possession d'une Licence Club FFVoile mention « compétition » valide ou d'une licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur.
  - Pour chaque concurrent n'étant pas en possession d'une Licence Club FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française résidant à l'étranger doit fournir :
    - un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing.
    - un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros.
    - pour les mineurs, l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur.
- Les bateaux participants à un CIC et venant de l'extérieur bénéficieront de la gratuité de la place du samedi soir.  
Le club organisateur de son CIC offrira le samedi après la course le verre de l'amitié à l'ensemble de la flotte.

### **PARCOURS**

Ils seront définis par le club organisateur de la régate.

Chaque club sera responsable du parcours qu'il proposera dans sa fiche course.

### **CLASSEMENT**

Le classement sera en temps sur temps pour toutes les classes et sera calculé suivant la formule : nombre de points=101(nombre de partants-rang + 1 / nombre de partants +1).

Aucune course ne sera retirée pour le classement général par points.

Seuls les bateaux présents sur l'eau ayant attendu l'annulation du jour seront DNF pour la course du jour.

Toutes les courses comptent pour le classement général.

### **RESULTATS**

Après les courses du week-end, chaque club organisateur devra envoyer les résultats (le WDZ via le fichier SCORE).

Le YCPF tiendra à jour le classement général après chaque CIC.

### **RECLAMATIONS**

Les litiges seront traités par chaque club comme indiqué dans les R.I.R et la fiche course.